

Décision

Générale

colonial

Décision n° 341 concernant les Ministères.

n° 341

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de neuf cent cinquante mille francs (950.000 fr.) est accordée à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de guerre de la Côte Française des Somalis, au titre de contribution aux frais de fonctionnement. La dépense susvisée sera imputée sur le

chapitre 13, article 5, paragraphe 1 du Budget de fonctionnement du Service local pour l'exercice 1960.